

DELIBERATION N°322_25112025

Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du CDG66

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 25 novembre deux-mille-vingt-cinq à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 novembre 2025 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de membres votants : 17

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. VILA Jean, M. TAHOCES Antoine, Mme COSTA Marie, M. REMEDI Bernard, M. PIQUET Philippe.

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis, M. PUGINIER Jean suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie, M. RALLO François.

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. PORTEIX Yves, M. NIFOSI Christian, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), M. LACAPERÉ Rémi (CD), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD).

Représentés ayant donné pouvoir

Mme ROLLAND Martine à M. Robert GARRABÉ

M. PAILLES Roger à M. PLA Raymond

M. NIFOSI Christian à M. PUIG Louis

M. GARSAU Jacques à M. TAHOCES Antoine

M. SOLE Jean-Michel à M. CALVET Guy

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire

Mme Anne-Sophie DEVEAUX, Conseillère aux décideurs locaux



DELIBERATION N°322_25112025

Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L452-44,
Vu les articles L313-1, L332-8, L332-14, du même code,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget principal de l'établissement,

Vu la délibération n°307_DE_01072025 du 1^{er} juillet 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Vu la délibération n°253-DE24102023 portant mise à jour des dispositions relatives à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Vu la délibération n°47-2017_DE_20102017 portant application du RIFSEEP au CDG 66

Vu l'avis du Comité social territorial du 13 novembre 2025,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration,

Considérant que les emplois de chaque collectivité et établissements publics mentionnés à l'article L4 du CGFP sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration du CDG de délibérer pour acter des créations et des suppressions de postes,

Considérant que dans le cadre de la valorisation des parcours professionnels, les agents remplissant les conditions statutaires applicables à leur cadre d'emplois peuvent être promus au grade ou cadre d'emplois supérieur.

Considérant que pour pouvoir permettre la nomination des agents ayant été inscrits sur liste d'aptitude ou sur tableau d'avancement, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs et modifier leurs fonctions pour leur attribuer des missions correspondantes au niveau du grade que les agents ont vocation à obtenir,

Considérant que pour mener à bien les missions prévues aux articles L452-34 et suivants du CGFP, il convient de veiller à l'adéquation des effectifs du CDG et le niveau de sollicitation des collectivités et établissements affiliés,

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Modifier** le tableau des effectifs permanents comme suit :

Filière administrative

- Suppression de trois postes de rédacteurs suite à la nomination d'un agent au grade d'attaché, l'avancement d'un agent au grade de rédacteur principal de deuxième classe, et la mise à jour du tableau des effectifs suite à la finalisation du remplacement d'un agent parti en retraite.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à la nomination d'un agent par avancement de grade

Article 2 :

- **Créer** dans le tableau des effectifs permanents :
 - Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} décembre 2025 au sein du service affaires générales pour y exercer des fonctions de référent comptable, finances, ressources humaines au sein du pôle administration générale et accompagnement statutaire, à temps complet, et bénéficiera du régime indemnitaire prévu par délibération. Dans l'hypothèse d'un recrutement de fonctionnaire infructueux, le poste sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur la base des dispositions de l'article L332-8 du CGFP. Dans cette hypothèse, l'agent contractuel pourra être rémunéré sur la base de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, ou des rédacteurs principaux de deuxième ou de première classe en fonction de son expérience et des diplômes détenus. En outre, Il sera éligible au régime indemnitaire prévu pour les agents exerçant des fonctions similaires.
 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe au 1^{er} décembre 2025 au sein du service gestion des carrières, instances paritaires et conseil statutaire pour y exercer les fonctions de gestionnaire de carrières et conseiller statutaire. Le poste est créé à temps complet, et bénéficiera du régime indemnitaire prévu par délibération. Dans l'hypothèse d'un recrutement de fonctionnaire infructueux, le poste sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur la base des dispositions de l'article L332-8 du CGFP. Dans cette hypothèse, l'agent contractuel pourra être rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux, ou des adjoints administratifs principaux de deuxième ou de première classe en fonction de son expérience et des diplômes détenus. En outre, Il sera éligible au régime indemnitaire prévu pour les agents exerçant des fonctions similaires.

Article 3 :

- **Mettre** à jour le tableau des effectifs au vu des dispositions des articles 1, 2.

Article 4 :

- **Inscrire** au budget les crédits nécessaires, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 25 novembre 2025

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,

Robert GARRABE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Transmis au représentant de l'Etat le : 27.11.25

ACTUALISATION au 25/11/2025 DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU CDG66 - CA 25/11/2025

FILIERE ADMINISTRATIVE					
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
	Délégué général des services - strate 80 000 à 150 000 habitants	1	1	TC	
	Délégué général adjoint des services strate 40 000 h à 150 000 habitants	1	1	TC	
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
A	Administrateur	1	0	TC	
	Attaché hors classe	1	1	TC	
	Attaché principal	4	2	TC	
	Attaché territorial	5	5	TC	
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
B	Rédacteur principal 1ère classe	2	2	TC	
	Rédacteur principal 2ème classe	3	3	TC	
	Rédacteur territorial	4	4	TC	
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	8	8	TC	
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	4	TC	
	Adjoint administratif territorial	3	3	TC	
FILIERE TECHNIQUE					
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
B	Technicien principal 1ère classe	0	0	TC	
	Technicien principal 2ème classe	0	0	TC	
	Technicien	0	0	TC	
CATEGORIE	GRADE ACTUEL	EFFECTIF BUGETAIRE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	
C	Agent de maîtrise principal	1	1	TC	
	Agent de maîtrise	0	0	TC	
	Adjoint technique principal 2ème classe	0	0	TC	
	Adjoint technique	2	2	TC	